

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA COMMUNE DE VICH POUR L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 34 du Règlement du Conseil Général, nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de la Commission de Gestion relatif à la gestion de la commune pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et à l'examen des comptes 2017.

La Commission de Gestion est formée de Messieurs Roger Brand, Michel Peiris, Anthony Pinzelli, Patrick Visinand et Cyrille Ghiste (ce dernier ayant remplacé Monsieur Jean-Benoît Guex en cours d'année 2018).

Nous remercions la Municipalité pour la disponibilité quelle nous a montrée afin de rencontrer la Commission de Gestion, de partager des informations et répondre aux questions posées.

Nous félicitons également la Municipalité et les employés communaux qui ont participé à la rédaction du « Rapport de la Municipalité sur sa gestion 2017 ». Ce document détaillé et soigné nous a été très utile.

Gestion générale de la Commune par la Municipalité

La Commission de Gestion constate avec satisfaction la qualité du travail effectué par la Municipalité.

Les sujets à traiter sont nombreux et complexes, et le travail requis pour traiter les différents dossiers s'accroît avec un nombre d'habitants dans la commune qui a dépassé le cap du millier en 2017. Les divers préavis qui ont été approuvés par le Conseil Général ont été suivis par la Municipalité. Nous saluons donc le travail et le dévouement des Municipaux ainsi que des employés communaux.

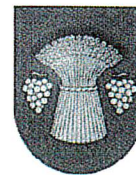
Etant donné la quantité importante de sujets traités par la Municipalité dans chaque dicastère, la Commission de Gestion a focalisé son analyse sur les quelques points décrits ci-dessous.

Gestion des employés communaux

La Commission de Gestion s'est penchée en particulier sur la gestion des employés communaux.

Nous avons pu vérifier ce qui suit :

- Des cahiers des charges existent pour les employés communaux ;



- Des directives pour les heures supplémentaires et les heures de piquet sont en place ;
- Un décompte d'heures est rempli par les employés temporaires;
- Un décompte pour les vacances et autres absences est tenu par la Municipalité pour chaque employé de la commune ;

La Municipalité nous a en outre confirmé les points suivants :

- Chaque employé communal dispose d'un contrat de travail ;
- La rémunération des employés communaux est en ligne avec les fourchettes salariales définies par l'Etat de Vaud pour les employés cantonaux et a été adaptée en fonction du renchérissement ;
- Un entretien annuel avec chacun des employés permanents a lieu ;
- Des cours de formation ou de perfectionnement ont pu être suivis par divers employés de la commune.

La Commission de Gestion encourage la Municipalité à continuer le dialogue qu'elle entretient avec d'autres communes avoisinantes sur ce thème. Nous recommandons à la Municipalité de comparer avec quelques communes de la région et de taille similaire :

- Le nombre d'employés communaux en termes d'équivalents plein temps
- Le nombre de jours de vacances octroyés aux employés communaux

Cela permettrait d'assurer que la charge de travail et le nombre de jours de vacances octroyés soient en ligne avec ce qui se pratique dans d'autres communes.

Accroissement de la population dans la commune

Nous avons relevé dans le rapport de la Municipalité que celle-ci a pris des mesures pour faire face à l'accroissement de la population dans la commune (le cap des mille habitants ayant été franchi en 2017) en augmentant le taux d'activité de l'employé communal travaillant au contrôle des habitants et au secrétariat des constructions.

Bâtiments communaux

La Commission de Gestion a pu constater que les bâtiments communaux ont été entretenus au travers des points suivants :

- Les traces de moisissures sur la façade de l'école, point que nous avons relevé dans notre précédent rapport, ont été nettoyées ;
- Une partie du premier étage du bâtiment dans lequel se trouve l'administration de la commune a été aménagée en une salle de commission par un employé communal et pour un coût minime (600 CHF) ;
- Du mobilier a été acheté pour la salle utilisée pour l'accueil parascolaire dans le bâtiment de la salle communale.

Notre commission a d'autre part constaté qu'une déshumidification a été effectuée dans cette dernière salle, des traces de moisissures étant apparues sur un des murs. Bien que la majorité de ces traces aient disparues, il subsiste toutefois quelques tâches et l'on voit que la peinture sur ce mur s'effrite. Nous recommandons à la Municipalité de nettoyer les quelques traces de moisissures restantes et de repeindre ce mur.

Nous avons enfin noté que le projet de réaménagement de notre cimetière a été réalisé conformément au préavis concerné et selon les priorités mentionnées par la Municipalité de rendre ce lieu paisible et



accessible à tous y compris aux personnes en fauteuil roulant et aux poussettes. En effet, les chemins ont été refaits avec une couche de fond, une structure alvéolaire, du petit gravier et une rampe garantissant un accès aux personnes à mobilité réduite.

Appartements loués par la commune

La Municipalité nous a confirmé qu'elle a pu visiter certains appartements qui sont loués par la commune et a pu inspecter à plusieurs reprises les parties communes (halles d'entrée et cages d'escaliers).

Ecole et cantine scolaire

La Commission de Gestion félicite la Municipalité pour les services suivants qui ont été assurés:

- les devoirs surveillés ;
- le cours facultatif de musique durant la pause de midi ;
- et le service de patrouilleurs scolaires qui surveillent les écoliers qui doivent traverser la route.

Ces différents services sont en effet utiles pour les enfants et les parents qui résident dans notre commune.

En ce qui concerne la cantine scolaire, notre commission estime que c'est une bonne initiative de la Municipalité de permettre aux enfants de la commune, qui amènent leurs repas de midi de profiter des fours à micro-ondes et de la surveillance mise en place. La Municipalité s'est aussi montrée attentive à certaines plaintes reçues concernant les repas servis. Elle nous a informé que des mesures ont été prises pour améliorer les repas et que la situation s'est depuis améliorée. Les parents concernés ont d'ailleurs été invités à prendre le repas avec leur enfant, toutefois seule une maman est venue. Bien que nous pensons que la démarche de la Municipalité était très positive sur ce point, nous pensons qu'il serait en outre judicieux pour la Municipalité de consulter les parents et les enfants à intervalles réguliers, par exemple au travers d'un sondage annuel, afin d'assurer que la qualité des repas demeure satisfaisante dans son ensemble.

Finances

La Municipalité a informé la Commission de Gestion que la commune s'est dotée en 2017 d'un nouveau logiciel comptable afin que la comptabilité débiteur et créancier, la comptabilité générale et la gestion des documents comptables puissent tous être gérés sous une et même application informatique permettant ainsi de rationaliser et optimiser la gestion comptable. La Municipalité a également profité de ce changement de logiciel pour rafraichir et mettre à jour son plan comptable.

La Commission de Gestion a également été informée qu'un processus de traitement et de paiement des factures fournisseurs est en place et que celui-ci est documenté et comprend un contrôle des quatre yeux. En effet, selon ce processus, aucun paiement ne peut être effectué sans un contrôle par deux personnes distinctes. D'une part, les factures fournisseurs sont systématiquement signées par un Municipal et par le Syndic et, d'autre part, le paiement doit être validé par le Boursier Communal et par l'un des Municipaux.

Sur la base des comptes 2017 de la commune, il ressort un bénéfice de CHF 183'610 quand bien même les charges 2017 furent légèrement supérieures au budget et ce en raison de revenus qui furent



largement supérieurs à ce qui avait été budgété. Aussi, la Commission de Gestion a le sentiment que la Municipalité continue à avoir une gestion parcimonieuse et réfléchie des deniers communaux. Enfin, il convient de mentionner que la commune n'a, comme pour 2016, aucune dette à long terme dans la mesure où toutes les dépenses d'investissements pour 2017 ont été financées par la trésorerie sans devoir souscrire d'emprunt.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion félicite la Municipalité pour son travail et son sérieux dans la gestion de la commune, et recommande au Conseil Général de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de la Commune en 2017 et d'adopter les comptes communaux 2017.

Pour la Commission de Gestion :

Roger Brand

Cyrille Ghiste

Michel Peiris

Anthony Pinzelli

Patrick Visinand

Date : 08 juin 2018